



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2019

Le vingt et un novembre deux mille dix neuf, les membres du Conseil municipal de Césarches, convoqués le 15 novembre 2019, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence d'Hervé MURAZ-DULAURIER, maire de Césarches.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Hervé MURAZ-DULAURIER – Maire, Alexandre ROSSET – 2^{ème} adjoint, Franck GRANGE, Xavier MOLLIEUX ; Caroline RASTELLO ; Elisabeth YVOZ

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur Michel DUFOUR qui a donné pouvoir à Franck GRANGE
Monsieur Patrick LATOUR qui a donné pouvoir à Hervé MURAZ-DULAURIER
Madame Aline OLGATI
Madame Véronique RASTELLO qui a donné pouvoir à Caroline RASTELLO

Le quorum étant atteint (9 personnes), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Hervé MURAZ-DULAURIER, Maire.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Xavier MOLLIEUX est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2019, ce qui est accepté à l'unanimité.

DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mr Sébastien DELACHAUME de sa fonction de conseiller municipal. La Mairie a reçu sa lettre de démission le 18 octobre 2019.

RAPPORT DE LA CLECT 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur le rapport de la CLECT. Monsieur le Maire réexplique ce qu'est la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Comme le prévoit la réglementation, 2 ans après la fusion des Communautés de Communes en une Communauté d'Agglomération (Arlysère), le Conseil Communautaire a procédé à la définition de l'intérêt communautaire et à procéder à une refonte des statuts de la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2019. A cette même date, la compétence action sociale est mise en œuvre par le CIAS Arlysère et certaines compétences restituées aux Communes. Dans ce cadre, la CLECT s'est réunie les 22 août et 5 septembre dernier pour évaluer l'année suivant les prises de compétences, les charges liées aux transferts par les Communes ainsi que les charges résultant d'une restitution de compétences.

Le rapport, qui résulte des 2 réunions, doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Après discussion, le Conseil Municipal n'approuve pas, par 7 contres et 2 absentions, le rapport de la CLECT 2019 de la CA Arlysère.

TRAVAUX DU VIRAGE DES COMBES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du virage des Combes sont quasiment terminés. A ce jour, il ne reste plus que les enrobés à réaliser.

Pour ce faire, il serait souhaitable de reprendre la cunette du bord de route sur 20 ml et créer un regard pour l'évacuation des eaux pluviales. Ces travaux n'étaient pas comptabilisés dans le marché de base et s'élèveraient à 6 672.00 € HT. En contrepartie, les enrobés ne seront pas repris entièrement comme c'était prévu dans le marché. En effet, sur une bonne partie de la route, l'enrobé est encore de très bonne qualité. Donc, finalement, le montant du devis supplémentaire est amoindri de 3 262.00 € HT

Après discussion, le Conseil Municipal accepte le devis supplémentaire d'Eiffage d'un montant de 6 672.00 € HT. Comme il a été précisé au dessus, le montant total des travaux passe de 134 444.00 € HT à 137 867.00 € HT.

COSI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a adhéré au Comité des Œuvres Sociales Intercommunal (COSI) en 2019 pour une période de trois ans. Monsieur le Maire souhaite savoir, à partir du 1^{er} janvier 2020, si la Commune prend en charge la part des agents retraités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse de cotiser pour un agent parti à la retraite.

QUESTIONS DIVERSES

RIFSEEP -CIA

Le Conseil Municipal se prononce sur le pourcentage des primes accordées aux employés communaux en fin d'année, dans le cadre du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), pour la part CIA (complément indemnitaire annuel).

ABONNEMENT MAGAZINE

Le Maire propose au Conseil municipal de se réabonner à VIE COMMUNALE : le Conseil décide à l'unanimité de renouveler l'abonnement.

RAID JUNIOR AVEC L'OMCS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu un courrier de l'OMCS pour le Raid Junior 2020 qui se déroulera du 20 au 24 avril 2020. L'information est insérée dans le bulletin orange.

UTILISATION DU SABLE OU SUBSTITUT A L'ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'apparition de rayures sur le parquet flottant dans la petite salle de classe, le sable a été interdit dans tous les locaux de l'école.

Suite à cette interdiction, Madame Buttin, l'institutrice de la salle des petits, nous a fait parvenir un courrier concernant l'utilisation du sable ou substitut du sable dans la classe de maternelle. Elle souhaiterait savoir si les élèves peuvent utiliser le sable dans les salles carrelées et les substituts du sable (comme le sable magique, la semoule ou d'autres matières qui ne rayeront pas le parquet flottant) dans la petite salle de classe. Elle souhaiterait également que la Commune installe un bac à sable extérieur dans la cour de l'école.

Après échange, le Conseil Municipal :

- refuse l'utilisation du sable dans les locaux de l'école,
- refuse l'achat d'un bac à sable extérieur notamment pour cause d'hygiène,
- accepte l'utilisation du sable magique et précise que l'achat de ce sable est à la charge de la coopérative scolaire.

SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu un courrier de la part de la Direction départementale des Territoires concernant la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les Établissements recevant du Public sensible.

ARBRE MENACANT DE TOMBER SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE 118

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, sur la route départementale 118, un arbre penche dangereusement. Le propriétaire a été contacté et a donné son accord pour que la Commune s'occupe de le couper. Il a été décidé de l'abattre le 04 décembre 2019 le matin.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu des demandes de subvention pour l'année 2020 de la part de :

- Handi Sport,
- Les Restos du Cœur de Savoie,
- De l'ombre à la lumière,
- Locomotive, association pour les enfants atteints de cancer,
- L'Institut des Risques Majeurs (IRMA).

Après échange, le Conseil Municipal décide de ne pas accéder aux demandes des différentes associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 19 décembre 2019 à 19 heures 45.

Le Maire,
Hervé MURAZ-DULAURIER

